RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABIDOS RENOV

Société À Responsabilité Limitée unipersonnelle au capital de 500 euros
Siège social : 7 Rue du Muguet 29000 QUIMPER
981 336 696 RCS QUIMPER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-neuf juin,
A onze heures,

Monsieur Lucien ABIDOS,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société ABIDOS RENOV,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 7 Rue du Muguet 29000 QUIMPER au 151 Route de Menez Rohou 29170 SAINT-EVARZEC, à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

"ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **151 Route de Menez Rohou 29170 SAINT-EVARZEC**."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Lucien ABIDOS
L'Associé Unique

[redacted]